

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012
Norme NF X 46-020

TOITURE

**8 ET 10 PLACE DU FRONT POPULAIRE
77186 NOISIEL**



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :		Adresse :	8 ET 10 PLACE DU FRONT POPULAIRE 77186 NOISIEL
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	OPH77 81LAF-TOI	Date d'émission du rapport :	06/09/2017
Le repérage a été réalisé le :	04/07/2017	Accompagnateur :	
Par :	Laurent CATE	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
N° certificat de qualification :	CPDI3681	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Date d'obtention :	25/11/2015	Numéro d'accréditation :	1-5967
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	I.Cert PARC EDONIA - BAT G - RUE DE LA TERRE VICTORIA - 35760 SAINT GREGOIRE	Organisme d'assurance professionnelle :	ALLIANZ
		Adresse assurance :	Direction Opérations Entreprises 5C Esplanade Charles de Gaulle 33081 BORDEAUX CEDEX
		N° de contrat d'assurance :	55897385
		Date de validité :	31/12/2017

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT A AVESNES LES BAPAUME LE 06/09/2017

Cabinet : **EXPERT HABITAT**

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Laurent CATE**

C \ SOMMAIRE



Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	3
C \ SOMMAIRE	3
D \ CONCLUSIONS	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	5
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	7
G \ RAPPORTS PRECEDENTS	7
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES	10
ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS	11
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	12
ATTESTATION(S)	14
CERTIFICAT DE QUALIFICATION	15

D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

PIECE	ELEMENTS PRELEVES	REPERAGE	N° ECHANTILLON	METHODE	ETAT
Toiture terrasse principale du bâtiment	Matériau bitumineux noir avec gravillons avec couche fibreuse + matériau mousse jaune avec poussières	Sol	81LAF-TOIP002	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Toiture terrasse principale du bâtiment	Matériau bitumineux noir avec aluminium	Mur C	81LAF-TOIP003	RESULTAT ANALYSE	BON ETAT
Toiture terrasse principale du bâtiment	Matériau bitumineux noir avec gravillons avec couche fibreuse + matériau mousse jaune avec poussières	Sol	81LAF-TOIP002	ZSO	BON ETAT
Toiture terrasse principale du bâtiment	Matériau bitumineux noir avec aluminium	Mur A	81LAF-TOIP003	ZSO	BON ETAT
Toiture terrasse principale du bâtiment	Matériau bitumineux noir avec aluminium	Mur B	81LAF-TOIP003	ZSO	BON ETAT
Toiture terrasse principale du bâtiment	Matériau bitumineux noir avec aluminium	Mur C	81LAF-TOIP003	ZSO	BON ETAT
Toiture terrasse principale du bâtiment	Matériau bitumineux noir avec aluminium	Mur D	81LAF-TOIP003	ZSO	BON ETAT

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENT A PRELEVER	REPERAGE	RESULTAT

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS A PRELEVER	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Ensemble des zones	Etanchéité des toitures terrasses	Ensemble des éléments	100%	Si éléments suspects pouvant impacter les travaux non indiqués sur la prépa BE
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Conduits	Etanchéité des toitures terrasses	Chapeau de conduit	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE PAR BATIMENT
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Conduits	Etanchéité des toitures terrasses	Ensemble des éléments	100%	
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Edicules	Etanchéité des toitures terrasses	Enduit	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE PAR BATIMENT
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Couverture	Etanchéité des toitures terrasses	Revêtement bitumineux	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS A PRELEVER	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Remonté d'étanchéité	Etanchéité des toitures terrasses	Pax aluminium	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE
Toiture terrasse principale du bâtiment	LES TOITURES	Couverture	Etanchéité des toitures terrasses	Pax aluminium	100%	REGLE DE PRELEVEMENT : 1 PAR TYPE

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 04/07/2017

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

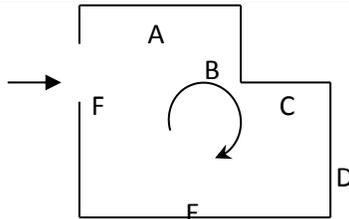
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



Description des travaux envisagés : Diagnostic total en vue de la réalisation de futurs travaux

G \ RAPPORTS PRECEDENTS

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Toiture terrasse principale du bâtiment		OUI	CONCERNEE

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Toiture terrasse principale du bâtiment	BETON				DALLE BETON				

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Toiture terrasse principale du bâtiment	Matériau bitumineux noir avec gravillons avec couche fibreuse + matériau mousse jaune avec poussières	81LAF-TOIP002	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Toiture terrasse principale du bâtiment	Matériau bitumineux noir avec aluminium	81LAF-TOIP003	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Toiture terrasse	Matériau bitumineux noir avec gravillons avec	81LAF-TOIP002	Sol	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

Rapport N° : 81LAF-TOI

04/07/2017

8/15

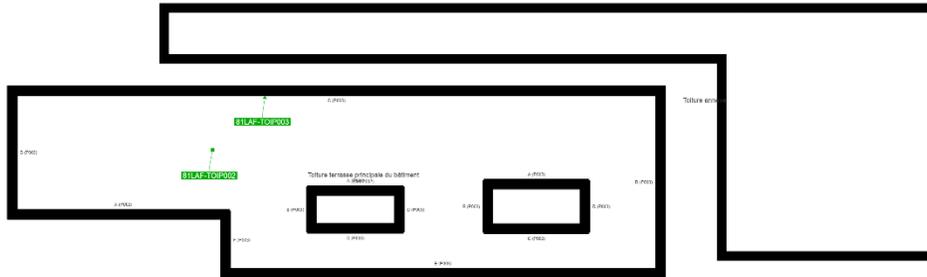
PIECE	ELEMENTS PRELEVES	N° Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
principale du bâtiment	couche fibreuse + matériau mousse jaune avec poussières					
Toiture terrasse principale du bâtiment	Matériau bitumineux noir avec aluminium	81LAF-TOIP003	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Toiture terrasse principale du bâtiment	Matériau bitumineux noir avec aluminium	81LAF-TOIP003	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Toiture terrasse principale du bâtiment	Matériau bitumineux noir avec aluminium	81LAF-TOIP003	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Toiture terrasse principale du bâtiment	Matériau bitumineux noir avec aluminium	81LAF-TOIP003	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 81LAF-TOIP002		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	81LAF-TOI 04/07/2017	Toiture terrasse principale du bâtiment
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Matériau bitumineux noir avec gravillons avec couche fibreuse + matériau mousse jaune avec poussières	04/07/2017	CATE Laurent
LOCALISATION		RESULTAT
Sol		Amiante non détecté
EMPLACEMENT		
		

PRELEVEMENT : 81LAF-TOIP003		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL
OPH77	81LAF-TOI 04/07/2017	Toiture terrasse principale du bâtiment
MATERIAU	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Matériau bitumineux noir avec aluminium	04/07/2017	CATE Laurent
LOCALISATION		RESULTAT
Mur C		Amiante non détecté
EMPLACEMENT		
		

ANNEXE 2 – CROQUIS DE LOCALISATION DE PRELEVEMENTS



- Murs périphériques / Plaques de plâtre
- Murs Bois
- Murs Brique
- Murs Béton brut
- Cloisons Plaques de plâtre
- Murs carreaux de plâtre
- Murs Béton / Enduit
- Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
- Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
- Torchis
- Murs Amiantés
- Murs Brique / Enduit
- Murs Brique plâtrière

- Prélèvements de sol amiantés
- Prélèvements de sol non amiantés
- Prélèvements de plafonds amiantés
- Prélèvements de plafonds non amiantés
- Prélèvements de murs amiantés
- Prélèvements de murs non amiantés
- X Autres types de prélèvements amiantés
- X Autres types de prélèvements non amiantés

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071707-20287 EN DATE DU 13/07/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
MATERIAUX)
21 route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-67024
Echantillon ITGA : IT071707-20287
Reçu au laboratoire le : 07/07/2017

Réf. Client :

Commande	81LAF-TOI
Dossier client	81LAF-TOI - 72 toitures Terrasses 77 Diverses villes
Echantillon	81LAF-TOIP002 / LES TOITURES - Couverture - Toiture terrasse principale du bâtiment - Revêtement bitumineux / Toiture terrasse principale du bâtiment Sol Revêtement d'étanchéité
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec gravillons avec couche fibreuse / Matériau mousse jaune avec poussières

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau bitumineux noir avec gravillons avec couche fibreuse + matériau mousse jaune avec poussières	META le 13/07/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline BLIN - Analyste MET



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Tél : 02.99.35.41.41
 Fax : 02.99.35.41.42
 www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT071707-20288 EN DATE DU 13/07/2017
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE (COMPTE
 MATERIAUX)
 21 route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0717-67024
 Echantillon ITGA : IT071707-20288
 Reçu au laboratoire le : 07/07/2017

Réf. Client :

Commande	81LAF-TOI
Dossier client	81LAF-TOI - 72 toitures Terrasses 77 Diverses villes
Echantillon	81LAF-TOIP003 / LES TOITURES - Remonté d'étanchéité - Toiture terrasse principale du bâtiment - Pax aluminium / Toiture terrasse principale du bâtiment Mur C Pax aluminium
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec aluminium

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau bitumineux noir avec aluminium	META le 13/07/2017	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline BLIN - Analyste MET



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164 rev 12

Page 1 / 1

ATTESTATION(S)



ALLIANZ IARD
Direction Opérations Entreprises
Case courrier 8 10 33
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

EXPERT HABITAT INGENIERIE
21 ROUTE D ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55897385 qui a pris effet le 01/01/2017.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
 - Le constat des Risques d'exposition au plomb
 - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
 - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
 - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
 - Dossier technique amiante
 - Repérage d'amiante sur surfaces bitumées ou enrobées
 - Diagnostic amiante parties privatives
 - Repérage de plomb avant / après travaux et démolition
 - Présence de termites et autres insectes xylophages

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2017 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Bordeaux, le 19/12/2016

Pour la compagnie

Allianz IARD
Direction Opérations Entreprises
5C Esplanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX CEDEX

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences
Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI 3681 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur CATE Laurent

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis
Date d'effet : 25/11/2015 - Date d'expiration : 24/11/2020

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine
Date d'effet : 20/07/2016 - Date d'expiration : 19/07/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 20/09/2016.

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz mesuré par les arrêtés du 10/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique mesuré par les arrêtés du 08/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment mesuré par les arrêtés du 14/12/2009 et du 27/12/2011 et du 14/03/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des conseils de risque d'inondation au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation mesuré par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité mesuré par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.

I.Cert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DIFR11 rév 11